



---

# Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019

---

Conseil communautaire du 21 mars 2019

# Le rapport d'orientations budgétaires

*Articles L.2312-1, L.5211-36 et Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018  
(Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018-2022)*

Le Président de La Cali doit présenter au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur :

- Les orientations budgétaires ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et la gestion de la dette ;
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) ;
- Les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- Évolution du besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts, minorés des remboursements de dette ;

Le projet de budget 2019 sera soumis au Conseil Communautaire le 10 avril prochain.

# Sommaire

Présentation de la structure	Diapositives 4 à 7
Les principales dispositions de la loi de finances pour 2019	Diapositives 8 à 14
Les effets de la loi de finances sur les dotations et le FPIC de La Cali	Diapositives 15 à 18
Le cadrage budgétaire	Diapositives 19 à 26
La fiscalité	Diapositives 27 à 35
La gestion de la dette	Diapositives 36 à 41
La politique des ressources humaines	Diapositives 42 à 55
Les priorités budgétaires 2019 et du mandat	Diapositives 56 à 65
Les projets de budgets annexes	Diapositives 66 à 72



# Présentation de la structure

Communauté  
d'agglomération  
du Libournais  
BP 2026  
33502 Libourne Cedex  
tél : 05 57 25 01 51  
contact@lacali.fr  
www.lacali.fr

Arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants.

Arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 actant le retrait de la commune de Camiac-et-Saint-Denis du périmètre communautaire.



# Les chiffres clés de La Cali

- “ 92 640 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (population totale),
- “ 45 communes, dont :
  - ✓ 1 ville centre de 25 491 hab.
  - ✓ 5 pôles structurants (Coutras 8 743 hab., Izon, 5 799 hab., Saint Denis de Pile 5 475 hab., Vayres 3 909 hab. et Saint Seurin sur l'Isle 3 217 hab.)
  - ✓ 15 communes entre 1 001 et 3 000 hab.
  - ✓ et 24 communes de – de 1 000 hab.
- (chiffres INSEE janvier 2019)
- “ 8 400 entreprises, 32 000 emplois salariés
- “ 185 hectares de zones d'activités économiques
- “ 20 minutes de Bordeaux Métropole et 5 minutes de St Emilion
- “ Une Gare TGV / A89,
- “ Revenu moyen par hab. en 2018 : 12 460 € (14 911 € au niveau national)

# Les compétences de La Cali

Les compétences obligatoires	Les compétences optionnelles	Les compétences facultatives
<ol style="list-style-type: none"> <li>Développement économique et touristique</li> <li>Aménagement de l'espace communautaire</li> <li>Equilibre social de l'habitat</li> <li>Politique de la ville</li> <li>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations</li> <li>Accueil des gens du voyage</li> <li>Collecte et traitement des déchets ménagers</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Voirie d'intérêt et parcs de stationnement d'intérêt communautaires</li> <li>Environnement et cadre de vie</li> <li>Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire</li> <li>Action sociale d'intérêt communautaire</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Aménagement numérique</li> <li>Petite-Enfance - Enfance-Jeunesse</li> <li>Manifestations sportives et culturelles</li> <li>Défense extérieure contre l'incendie (Sud-Libournais)</li> <li>Contributions au SDIS</li> </ol>
<p>A venir : Eau et assainissement en 2020</p>		

# Les principales dispositions de la loi de finances pour 2019

Communauté  
d'agglomération  
du Libournais  
BP 2026  
33502 Libourne Cedex  
tél : 05 57 25 01 51  
contact@lacali.fr  
www.lacali.fr

# L'Environnement macro-économique et financier

- ✓ Ralentissement de la croissance mondiale
- ✓ Des facteurs de risque qui prennent de l'ampleur (guerre commerciale entre les Etats Unis et la Chine, situation politique et économique en Italie, accord sur le Brexit, surévaluation potentielle des marchés boursiers)
- ✓ Perspectives de taux d'intérêts : remontée progressive des taux longs et courts (à partir du second semestre 2019)
  - “ Croissance France : 1,7 %
  - “ Croissance Monde : 3,8 %
  - “ Croissance Zone Euro : 2,1 %
  - “ Inflation (hors tabac) : + 1,6 %
  - “ Taux du déficit public (intégration des mesures d'urgence économique et sociale) : - 3,2 %

# Contractualisation Etat / Collectivités : retour sur la mise en place du dispositif

Objectif pour l'Etat : générer 13 Mds€ d'économies sur la période 2018-2022.

Comment ? Encadrer l'évolution des DRF\* à 1,2% par an (2018-2020) via une contractualisation avec certaines collectivités. Objectif modulable (min 0,75% - max 1,65%).

Qui ? 322 collectivités (régions, départements, villes et EPCI dont les DRF 2017 sont supérieures à 60 M€.

Sanction et bonus : reprise financière de 75% du dépassement pour les collectivités ayant contractualisés (100% pour les autres). Majoration de la DSIL\* si respect.

Objectifs non contraignants (toutes les collectivités sont concernées) :

- “ Encadrement du ratio de désendettement : max 9 ans pour les régions, 10 ans pour les départements et 12 ans pour le bloc communal.
- “ Encadrement du besoin de financement

# Les objectifs financiers de La Cali

La Cali n'entre pas dans le dispositif de contractualisation.

Toutefois, les objectifs fixés depuis 2018 sont maintenus jusqu'en 2020 :

- “ Un ratio de désendettement inférieur à 10 années (encours de la dette / Epargne brute)
- “ Une épargne nette positive

L'engagement suivant est également pris en compte :

- “ Pas d'augmentation des taux de fiscalité ménages et professionnelle jusqu'à la fin du mandat

# Situation globale des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

- “ Ils enregistrent une légère hausse (+ 70 M” ) pour atteindre 48,2 Md”
- “ La DGF\* est maintenue à 26,9 Md en 2019 :

	LF 2016 M€	LF 2017 M€	LF 2018 M€	LF 2019 M€
DGF	33 221	30 860	26 960	26 948

- “ **La DGF\*** sera répartie en fonction des dynamiques de la population et des richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal (180 M” ), en faveur des collectivités les plus fragiles
- “ **Refonte de la dotation d'intercommunalité** dès 2019 (1.5 Md” en 2018), qui prévoit une réalimentation annuelle à hauteur de 30 M” . Ces revalorisations sont financées par un prélèvement sur la dotation forfaitaire des communes (60%) et sur la dotation de compensation des intercommunalités (40%), soit une baisse de -2.22% de la dotation de compensation

# Les principales dispositions financières

- “ Dotations de soutien à l’investissement du bloc communal, maintenues au niveau de 1,8 Md€
  - “ Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (bénéficiaires = communes et EPCI à fiscalité propre de – de 75 000 habitants) : 1 046 M€ (996 M€ en 2018) ;
  - “ Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL) : 570 M€ (655 M€ en 2018) ;
  - “ Dotation politique de la Ville (DPV) : 150 M€ (stabilité par rapport à 2018) ;
  - “ Il est prévu de calquer les règles de la DETR sur celles de la DSIL, avec notamment la possibilité d’engager jusqu’à 10% des crédits de fonctionnement au titre des dépenses d’ingénierie.
  
- “ Enveloppe du FPIC\* figée à 1 milliard d’euros, pour la 4ème année consécutive.

# Les principales dispositions financières

- “ D'autres dispositions sont prévues dans le Projet de Loi de Finances 2019 :
  - “ Hausse de 37 M€ du FCTVA, en raison de la reprise de l'investissement local et report au 1er janvier 2020 de l'automatisation de la gestion du FCTVA ;
  
- “ Dispositions diverses impactant les collectivités :
  - “ Depuis le 1er octobre 2018, les passations de marchés publics sont 100 % numérisées ;
  - “ Au plus tard le 1er juillet 2019, obligation de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, « à titre gratuit » et « accessible par l'intermédiaire de télé services, et le cas échéant d'applications mobiles connectées à internet » (au plus tard le 1er juillet 2020 ou le 1er juillet 2022 pour les plus petites collectivités) ;

# **Les effets de la loi de finances sur les dotations / FPIC de La Cali**

# Evolution de la DGF

**DGF 2019 : 7 063 805 € (7 158 446 € perçu en 2018, soit . 94 641 € )**

La refonte de la dotation d'intercommunalité se traduit par :

- ~ la création d'une enveloppe unique pour la dotation d'intercommunalité regroupant l'ensemble des catégories d'EPCI
- ~ une répartition inchangée : 30 % dotation de base et 70 % dotation de péréquation
- ~ l'introduction de la variable revenu

	2018	2019
Population totale	92 267	92 640
Résidences secondaires	1 180	1 180
<b>Population DGF</b>	<b>93 447</b>	<b>93 820</b>

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

€	2018	2019
Dotation de base	1 085 596	501 932
Dotation de péréquation	3 200 324	1 288 114
<b>Dotation d'intercommunalité spontanée</b>	<b>4 285 920</b>	<b>1 790 045</b>
Garantie	0	737 068
<b>Dotation d'intercommunalité avant minorations</b>	<b>4 285 920</b>	<b>2 527 113</b>
Contribution RFP	-1 768 854	0
<b>Dotation d'intercommunalité (DIdgf)</b>	<b>2 517 066</b>	<b>2 527 113</b>
Dotation de compensation (DC)*	4 641 380	4 536 692
<b>DGF</b>	<b>7 158 446</b>	<b>7 063 805</b>

## DOTATIONS PAR HABITANT

	2018	2019
<b>Dotation d'intercommunalité (DIdgf)</b>	<b>26,9</b>	<b>26,9</b>
Dotation de compensation (DC)	49,7	48,4
<b>DGF</b>	<b>76,6</b>	<b>75,3</b>

# Evolution du FPIC

**FPIC 2019 : 851 604 Ö (845 198 " en 2018, soit + 6 406 " )**

## DETERMINATION DE L'ELIGIBILITE A L'ATTRIBUTION FPIC

	2018	2019
Indice synthétique (attribution)	1,2329	1,1900
Seuil d'éligibilité	1,1022	1,1022

Éligibilité attribution FPIC	OUI	OUI
------------------------------	-----	-----

## DETERMINATION DE L'ATTRIBUTION AU FPIC DE L'ENSEMBLE INTERCOMMUNAL (EI)

Ö	2018	2019
Population DGF	93 447	93 820
x Indice synthétique (attribution)	1,2329	1,1900
x Valeur de point	22,41	21,75
<b>= FPIC - Attribution initiale de l'EI</b>	<b>2 581 336</b>	<b>2 428 651</b>

+ Ajustement de l'attribution	0	0
-------------------------------	---	---

<b>= FPIC - Attribution brute de l'EI</b>	<b>2 581 336</b>	<b>2 428 651</b>
---	------------------	------------------

Garantie de sortie	0	0
--------------------	---	---

## MONTANT DE L'ATTRIBUTION FPIC INTERCOMMUNALE

Ö	2018	2019
Attribution intercommunale de droit commun	845 198	851 604
Part de l'attribution brute de l'EI	32,74%	35,06%

<b>Attribution intercommunale effective</b>	<b>845 198</b>	<b>851 604</b>
---	----------------	----------------

## EVOLUTION NOMINALE DE L'ATTRIBUTION FPIC

	2018/17	2019/18
Attribution brute de l'EI	1,1%	-5,9%
Attribution intercommunale effective	18,6%	0,8%

# Evolution et répartition du FPIC

- “ Il est constaté une réduction de l’enveloppe FPIC allouées à La Cali et ses communes membres en 2019 : de 2 581 k€ en 2018 à 2 428 k€ en 2019 (soit une baisse de -1,1%).
- “ Conformément au Pacte financier, voté le 14 décembre 2017, l’attribution revenant à l’ensemble intercommunal est répartie :
  - “ entre l’EPCI et ses communes membres au prorata du CIF ;
  - “ puis entre les communes membres en fonction de l’insuffisance du potentiel financier par habitant de ces communes, mentionné aux III et IV de l’article L. 2334-4, et de leur population.

# Le cadrage budgétaire de La Cali

# Atterrissage budgétaire 2018

“ **Un résultat 2018 provisoire satisfaisant :**

“ **Une épargne brute de 8,074 M€**

“ **Une épargne nette de 7,332 M€**

K€	2017	2018
Produits de fct. courant	51 397	54 729
- Charges de fct. courant	45 837	46 578
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>5 560</b>	<b>8 151</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>27</b>	<b>152</b>
= Produits exceptionnels larges (chap. 77)	67	205
- Charges exceptionnelles larges (chap. 67)	40	53
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>5 587</b>	<b>8 303</b>
- Intérêts	204	229
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>5 383</b>	<b>8 074</b>
- Capital	574	741
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>4 809</b>	<b>7 332</b>

“ Ce résultat s’explique notamment par des recettes fiscales non prévues :

“ **2,537 M€ de rôles supplémentaires, dont 97 % liés à la CFE**

“ **une maîtrise des dépenses de fonctionnement**

# La prospective financière

Hypothèse retenue pour les Dépenses réelles de Fonctionnement :

Après la neutralisation des charges subies liées aux :

- “ Nouvelles compétences : GEMAPI, Eau et Assainissement
- “ Evolutions de compétences : réforme des rythmes scolaires, Contribution au SDIS, Collecte et traitement des Ordures Ménagères
- “ Choix de politiques publiques : subvention d'équilibre du budget annexe transport intégrant le nouveau Schéma Directeur du transport, subvention d'équilibre du nouveau budget annexe Centre aquatique, développement de la compétence habitat

Nous observons une augmentation des dépenses réelles de Fonctionnement de 1,9%.

# La prospective financière

K€	2017	2018	2019	2020	2021
Charges fct courant strictes	32 739	34 362	37 863	39 920	40 648
Charges à caractère général	5 239	5 219	6 152	5 629	5 741
Charges de personnel	12 782	13 739	14 795	15 091	15 393
Autres charges de gest <sup>o</sup> courante (yc groupes d'élus)	14 718	15 404	16 916	19 200	19 514
Atténuations de produits	13 098	12 217	11 896	11 803	11 694
<b>Charges fct courant</b>	<b>45 837</b>	<b>46 578</b>	<b>49 759</b>	<b>51 722</b>	<b>52 342</b>
Charges exceptionnelles larges *	40	53	90	55	55
<b>Charges fct hs intérêts</b>	<b>45 877</b>	<b>46 631</b>	<b>49 849</b>	<b>51 777</b>	<b>52 397</b>
Intérêts	204	229	221	197	176
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>46 081</b>	<b>46 861</b>	<b>50 070</b>	<b>51 974</b>	<b>52 573</b>
<b>Evolution</b>	<b>3,4%</b>	<b>1,7%</b>	<b>6,8%</b>	<b>3,8%</b>	<b>1,2%</b>

## Proposition de neutralisation de charges (K€)

<b>Charges subies et non prises en compte dans l'évolution des 1,2%</b>	Etude Eau et Assainissement	-171
	Cotisation SDIS	-143
	Compétence GEMAPI	-427
	Impact sur une année pleine de la réforme des rythmes scolaires	-155
	Compétence Collecte et traitement des Ordures Ménagères (évolution dépenses et recettes)	-221
<b>Choix de politiques publiques</b>	Nouveau Schéma Directeur du transport	-551
	Subvention d'équilibre du budget annexe Centre aquatique (remboursement dette+ recrutement personnel)	-364
	Développement de la politique Habitat	-260
		<b>-2 290</b>

## Charges de fonctionnement corrigées

**47 780 €**

## Evolution corrigée

**1,9 %**

# La prospective financière : évolution détaillée des charges de Fonctionnement

KÖ	2017	2018	2019	2020	2021
Charges fct courant strictes	32 739	34 362	37 863	39 920	40 648
Charges à caractère général (chapitre 011)	5 239	5 219	6 152	5 629	5 741
Convention de gestion avec la ville de Libourne	631	750	751	0	0
Solde charges à caractère général	4 608	4 468	5 401	5 629	5 741
Charges de personnel (chapitre 012)	12 782	13 739	14 795	15 091	15 393
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	14 718	15 404	16 916	19 200	19 514
Elus	307	288	305	308	311
Service d'incendie	1 346	1 357	1 499	1 519	1 664
Collecte déchets et traitements	9 907	10 153	10 374	10 530	10 688
Subvention fonct. aux org. pub. communes membres (D 657341)	14	8	8	8	8
CCAS et caisses des écoles	779	800	835	844	852
Subvention fonct. personnes de droit privé	1 374	1 400	1 464	1 464	1 464
Syndicat de Pays du Libournais	189	220	220	220	220
Subvention au Budget Annexe transport	0	350	901	1 700	1 700
Subvention à l'OTI	515	450	350	350	350
Déficit des Budgets Annexes Economie	100	29	153	101	101
Cotisations GEMAPI	0	287	365	365	365
Subvention au Budget Annexe Centre Aquatique	0	20	434	1 751	1 751
Solde autres charges de gestion courante	187	44	8	42	42
Atténuations de produits (chapitre 014)	13 098	12 217	11 896	11 803	11 694
Attribution de compensation versée	12 142	11 306	10 987	10 877	10 768
Prélèvement FNGIR	812	796	796	796	796
Solde atténuations de produits	144	116	114	130	130
<b>Charges de fonctionnement courant</b>	<b>45 837</b>	<b>46 578</b>	<b>49 759</b>	<b>51 722</b>	<b>52 342</b>
Charges exceptionnelles larges	40	53	90	55	55
Frais financiers divers (chapitre 66 hs int.)	1	-12	5	5	5
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	39	65	85	50	50
<b>Charges de fct hors intérêts</b>	<b>45 877</b>	<b>46 631</b>	<b>49 849</b>	<b>51 777</b>	<b>52 397</b>
Intérêts (chapitre 66)	204	229	221	197	176
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>46 081</b>	<b>46 861</b>	<b>50 070</b>	<b>51 974</b>	<b>52 573</b>

# La prospective financière

Hypothèse retenue pour les Recettes réelles de Fonctionnement :

- “ DGF (- 94 k€) et FPIC (+ 7 k€)
- “ Subventions CAF - MSA : + 231 k€ (liés aux bonus « mixité » CAF sur certaines structures petite enfance, aux bonus CAF sur les RAM et l'évolution de la Prestation de Service Enfance/Prestation de Service Unique)
- “ Stabilité des autres subventions (Etat, Région, Département, Europe) : environ 600 k€
- “ Légère baisse des redevances loisirs et sociales (- 38 k€), liée à l'ajustement de la fréquentation des structures constatée en 2018
- “ Loyers : + 143 000 €/an de recettes liées au loyer de la trésorerie de Libourne à compter de mars 2019 (option achat du siège de La Cali)

# La prospective financière : évolution détaillée des produits de Fonctionnement

KÖ	2017	2018	2019	2020	2021
Produits fonctionnement courant stricts	51 310	54 677	54 453	55 222	56 003
Impôts et taxes (chapitre 73)	34 537	40 095	39 656	40 500	41 336
Contributions directes	23 268	28 034	27 536	28 198	28 878
TEOM	9 926	10 257	10 374	10 530	10 688
Attribution de compensation reçue	481	331	331	336	340
Attribution FPIC	713	845	852	869	857
Taxe de séjour	150	125	120	121	122
Taxe GEMAPI	0	389	427	432	436
Solde impôts et taxe	0	112	15	15	15
Dotations et participations (chapitre 74)	13 101	12 893	12 940	12 794	12 716
DGF	7 081	7 158	7 064	6 979	6 899
Compensations fiscales	579	585	618	639	653
Fonds de péréquation divers	1	4	0	0	0
Dotation compensation réforme TP	1 564	1 564	1 410	1 388	1 375
Attribution FDTP	5	4	0	0	0
CAF/MSA (7478)	3 244	2 957	3 189	3 189	3 189
Solde participations diverses	627	620	660	600	600
Autres produits de fct courant	3 672	1 689	1 857	1 928	1 950
Produits des services et du domaine (chapitre 70)	1 667	1 583	1 676	1 680	1 702
Mise à disposition de personnel (7084)	276	212	325	330	335
Remboursement de frais des communes membres	0	21	0	0	0
Redevances loisirs (70632)	718	769	736	745	755
Redevances sociales (7066)	276	266	261	264	268
Remboursement services communs par le CCAS (70873)	208	294	316	320	325
Solde produits des services	189	21	39	20	20
Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	2 005	106	181	248	248
Excédents des budgets annexes à caractère adm.	1 908	0	1	20	20
Solde produits de gestion	98	106	179	228	228
Atténuations de charges (chapitre 013)	87	53	25	25	25
<b>Produits de fonctionnement courant</b>	<b>51 397</b>	<b>54 729</b>	<b>54 478</b>	<b>55 247</b>	<b>56 028</b>
Produits exceptionnels larges	67	205	51	51	51
Produits exceptionnels (chapitre 77)	67	205	51	51	51
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>51 464</b>	<b>54 934</b>	<b>54 529</b>	<b>55 298</b>	<b>56 078</b>

# La prospective financière

KÖ	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de fct. courant	51 397	54 729	54 478	55 247	56 028
- Charges de fct. courant	45 837	46 578	49 759	51 722	52 342
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>5 560</b>	<b>8 151</b>	<b>4 719</b>	<b>3 525</b>	<b>3 685</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>27</b>	<b>152</b>	<b>-39</b>	<b>-4</b>	<b>-4</b>
= Produits exceptionnels larges*	67	205	51	51	51
- Charges exceptionnelles larges*	40	53	90	55	55
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>5 587</b>	<b>8 303</b>	<b>4 680</b>	<b>3 520</b>	<b>3 681</b>
- Intérêts	204	229	221	197	176
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>5 383</b>	<b>8 074</b>	<b>4 459</b>	<b>3 324</b>	<b>3 505</b>
- Capital	574	741	805	819	740
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>4 809</b>	<b>7 332</b>	<b>3 654</b>	<b>2 505</b>	<b>2 765</b>

- “ Une épargne nette positive maintenue intégrant les choix des politiques publiques : de 3,6 k€ en 2019 à 2,7 k€ en 2021
- “ Une évolution des charges de fonctionnement inférieure à 2% (après retraitement des compétences à périmètre constant et des évolutions de compétences)

# La fiscalité

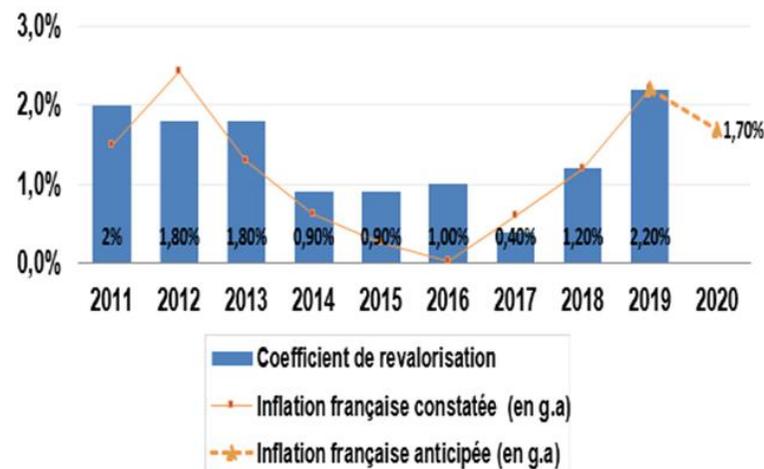
# La fiscalité de La Cali en 2019

## “ Evolution des bases :

“ Coefficient de revalorisation des bases 2019 = + 2,2%

C'est une nouveauté introduite par la Loi de Finances 2017 : à partir de 2018, la revalorisation des bases fiscales n'est plus adossée à l'inflation prévisionnelle, mais à l'actualisation forfaitaire basée sur l'évolution de l'indice des prix harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre n-1 et le mois de décembre n-2.

Comparaison des coefficients de revalorisation adoptés



Source : Finance Active

# La fiscalité de La Cali en 2019

## “ Évolution physique des bases :

- Taxe d'habitation + 1,2%
- Taxe foncière bâtie + 2 %
- Taxe foncière non bâtie -1,0%
- Cotisation foncière des entreprises + 2,1%

## “ Evolution des taux :

- Pas d'augmentation des taux de la fiscalité comme annoncé en 2018 lors du vote du budget de La Cali

# La fiscalité de La Cali en 2019

	Bases	Taux	Produit attendu 2019
Taxe d'habitation	84 330 848	9,54%	8 045 163 €
Taxe foncière bâtie	83 692 756	4,29%	3 590 419 €
Taxe foncière non bâtie	2 504 163	6,24%	156 260 €
CFE	32 453 332	30,01%	9 739 245 €
Taxe additionnelle non bâtie			56 626 €
Tascom			1 260 000 €
CVAE			4 348 773 €
IFER			240 000 €
TEOM	79 801 431		10 374 186 €
<b>TOTAL</b>			<b>37 810 672 €</b>

Soit un produit supplémentaire de près de 2 M€ par rapport à 2018

# La prospective fiscale

## TAUX D'IMPOSITION

	2018	2019	2020	2021
Taux TH	9,54%	9,54%	9,54%	9,54%
Taux FB	4,29%	4,29%	4,29%	4,29%
Taux FNB	6,24%	6,24%	6,24%	6,24%
Taux TP / CFE	30,01%	30,01%	30,01%	30,01%

## BASES NETTES D'IMPOSITION

Ö	2018	2019	2020	2021
Base nette TH	81 537 062	84 330 848	86 281 420	88 277 110
Base nette FB	80 285 442	83 692 756	86 052 473	88 478 723
Base nette FNB	2 474 760	2 504 163	2 511 601	2 519 061
Base nette CFE	28 912 407	32 453 332	33 532 730	34 648 028

## PRODUITS FISCAUX

Ö	2018	2019	2020	2021
Produit TH	7 778 636	8 045 163	8 231 248	8 421 636
Produit FB	3 444 245	3 590 419	3 691 651	3 795 737
Produit FNB	154 425	156 260	156 724	157 189
<b>Produit 3 Taxes ménages</b>	<b>11 377 306</b>	<b>11 791 842</b>	<b>12 079 623</b>	<b>12 374 563</b>
Produit TP / CFE	8 676 613	9 739 245	10 063 172	10 397 873
<b>Produit fiscal total</b>	<b>20 053 920</b>	<b>21 531 087</b>	<b>22 142 795</b>	<b>22 772 436</b>

# Les pistes d'évolution des recettes fiscales pour 2019

- “ Pacte financier et fiscal :
  - “ Unification du taux de la taxe d'aménagement à 5% sur les ZAE et reversement à La Cali de 20% des recettes de la TA sur les zones d'activités commerciales
  - “ Revalorisation via les commissions communales des impôts directs (CCID) des logements classés en catégorie 7 et 8
  - “ Vérification des logements vacants via les CCID
  
- “ Différentes mesures avec application au 1er janvier 2019
  - “ Fixation du coefficient multiplicateur de la Tascom\* à 1,15 %
  - “ 2<sup>ème</sup> année d'application de la taxe sur les fiches commerciales (valeur locative \* 15%)
  - “ Nouveaux tarifs taxe de séjour
  - “ Maintien de l'appel à produit GEMAPI à 398 324 € alors même que les dépenses s'élèveront à 427 470 € et ce afin de ne pas augmenter les taux
  - “ Dans le cadre de la réforme des valeurs locatives des locaux commerciaux applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017, instauration d'un coefficient de localisation de 1,10 sur certaine parcelles des communes

# Les pistes d'évolution des recettes fiscales pour 2020

- “ Délibérations pour une application au 1er janvier 2020
  - “ Exonération de CFE dans le cadre de l'aménagement du territoire (zone à finalité régionale) pour les établissements industriels, les établissements de recherche scientifique et technique, services, de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique pour la création, l'extension, la reprise ou la reconversion 100 % sur 5 ans (actuellement la délibération en vigueur court sur 3 ans)
  - “ Exonération de Taxe foncière les deux premières années pour les créations d'entreprises, reprise d'établissements industriels en difficultés
  - “ Instauration de la Taxe d'habitation sur les logements vacants par La Cali

# Les nouvelles mesures fiscales de la loi de finances pouvant avoir une incidence en 2019

- “ Maintien en 2018 de l'exonération totale de TH pour les personnes de conditions modestes concernées par le mécanisme de sortie en sifflet.
- “ Alignement de la date limite de vote de la taxe Gemapi sur le droit commun (15 avril au lieu de 1<sup>er</sup> octobre).
- “ Modification de la répartition du produit de l'IFER sur les éoliennes et hydroliennes. Afin d'intéresser les communes à l'implantation de ces installations, les communes percevront 20% de l'IFER.
- “ Maintien de la validité de la liste des quartiers prioritaires et des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022 et des mesures fiscales associées.

# Les autres mesures fiscales

- “ Taxe d’habitation et réforme à venir de la fiscalité locale :
  - “ 2019 sera la deuxième année du processus de suppression de la taxe d’habitation pour 80% des ménages. Mise en place progressivement sur trois ans, elle coûtera à l’Etat 3.8 Md€ en plus en 2019 sous forme de dégrèvement (contre 3.2 Md€ en 2018), soit un coût de 7 Md€.
  - “ Une loi d’envergure sur la réforme de la fiscalité locale est annoncée pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, qui devrait traiter notamment des modalités de remplacement de la taxe d’habitation.

# La gestion de la dette

# La dette de La Cali

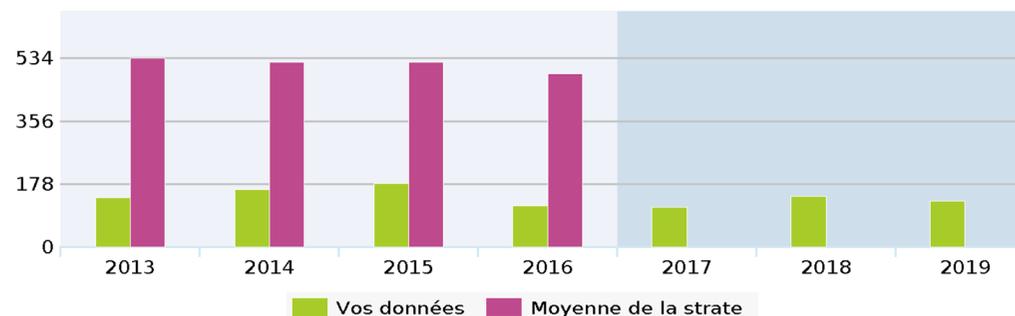
- “ Au 31/12/2018 sur le territoire de La Cali :
- ✓ Le capital restant dû (CRD) s'élève à 9 209 k€ (hors Budgets Annexes)
  - ✓ La dette de La Cali ne présente aucun risque et repose pour près de 92% sur des produits à taux fixe, elle reste donc très peu exposée aux fluctuations des taux
  - ✓ Son taux moyen est de 2,49%
  - ✓ 20 emprunts répartis auprès de 7 établissements prêteurs

Type	Encours	%	Taux moyen (Annuel)
Fixe	8 482 798 €	92,12%	2,55%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	725 771 €	7,88%	1,74%
Ensemble des risques	9 208 569 €	100,00%	2,49%

Prêteur	CRD	% du CRD
BANQUE POSTALE	5 271 896 €	57,25%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 007 750 €	10,94%
ARKEA	947 596 €	10,29%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	725 771 €	7,88%
CAISSE D'EPARGNE	659 431 €	7,16%
CREDIT AGRICOLE	576 125 €	6,26%
MSA Investissement	20 000 €	0,22%
Ensemble des prêteurs	9 208 569 €	100,00%

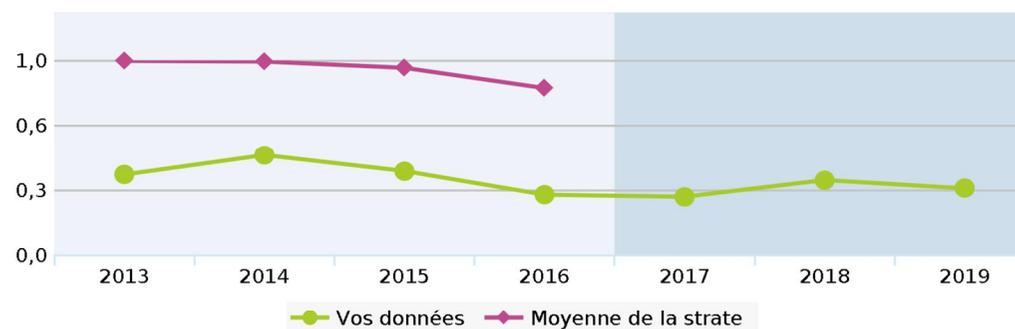
# La dette de La Cali

“ Encours de la dette en €/habitant :



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
La Cali	139€	162€	180€	116€	112€	144€	129€
Moyenne de la strate	534€	522€	522€	490€			

“ Encours de la dette / Recettes de fonctionnement (en %) :



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
La Cali	39,49%	49,02%	41,05%	29,60%	28,50%	36,63%	32,81%
Moyenne de la strate	95,25%	95,16%	92,01%	82,03%			

# La dette de La Cali

## Evolution de l'encours de la dette (hors Centre Aquatique)

K€	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 31.12	6 698	9 209	13 223	16 339	17 241
Epargne brute	5 383	8 074	4 459	3 324	3 505
<b>Ratio de désendettement (en année)</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>3,0</b>	<b>4,9</b>	<b>4,9</b>

## Evolution de l'encours de la dette consolidé (avec Centre Aquatique)

K€	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 31.12 du budget principal CALI	6 698	9 209	13 223	16 339	17 241
Encours au 31.12 du budget annexe Centre Aquatique			12 938	14 357	13 750
<b>Ratio de désendettement consolidé (en année)</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>5,8</b>	<b>9,2</b>	<b>8,8</b>

# Profil d'extinction de la dette de La Cali

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	6 650 639,06 €	742 069,73 €	235 052,80 €	977 122,53 €	9 208 569,33 €
2019	9 208 569,33 €	804 764,57 €	222 614,63 €	1 027 379,20 €	8 403 804,76 €
2020	8 403 804,76 €	818 937,45 €	200 159,02 €	1 019 096,47 €	7 584 867,31 €
2021	7 584 867,31 €	739 726,65 €	179 219,87 €	918 946,52 €	6 845 140,66 €
2022	6 845 140,66 €	752 098,41 €	161 038,82 €	913 137,23 €	6 093 042,25 €
2023	6 093 042,25 €	727 655,39 €	141 841,81 €	869 497,20 €	5 365 386,86 €
2024	5 365 386,86 €	739 044,76 €	123 451,13 €	862 495,89 €	4 626 342,10 €
2025	4 626 342,10 €	676 212,70 €	105 262,25 €	781 474,95 €	3 950 129,40 €
2026	3 950 129,40 €	680 155,79 €	88 133,30 €	768 289,09 €	3 269 973,61 €
2027	3 269 973,61 €	673 701,15 €	71 092,58 €	744 793,73 €	2 596 272,46 €
2028	2 596 272,46 €	620 447,57 €	54 074,37 €	674 521,94 €	1 975 824,89 €
2029	1 975 824,89 €	608 498,44 €	39 606,80 €	648 105,24 €	1 367 326,45 €
2030	1 367 326,45 €	531 699,88 €	26 426,45 €	558 126,33 €	835 626,57 €
2031	835 626,57 €	356 147,35 €	15 592,12 €	371 739,47 €	479 479,22 €
2032	479 479,22 €	359 730,60 €	7 862,77 €	367 593,37 €	119 748,62 €
2033	119 748,62 €	119 748,62 €	1 004,56 €	120 753,18 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>9 950 639,06 €</b>	<b>1 672 433,28 €</b>	<b>11 623 072,34 €</b>	

# La structuration de la dette de La Cali

	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Montant initial	Risque de taux
MSA Investissement	20 000,00 €	1,33	Taux fixe à 0 %	100 000,00 €	Fixe
BANQUE POSTALE	788 333,39 €	10,67	Taux fixe à 2.73 %	1 100 000,00 €	Fixe
BANQUE POSTALE	1 331 666,71 €	11,58	Taux fixe à 1.86 %	1 700 000,00 €	Fixe
BANQUE POSTALE	3 151 896,30 €	14,17	Taux fixe à 1.49 %	3 300 000,00 €	Fixe
ARKEA	947 595,85 €	12,00	Taux fixe à 3.33 %	1 400 000,00 €	Fixe
Crédit Foncier	1 007 750,00 €	14,48	Taux fixe à 3.9 %	1 390 000,00 €	Fixe
CE	249 390,75 €	5,94	Taux fixe à 2.04 %	540 000,00 €	Fixe
CE	65 580,58 €	7,93	Taux fixe à 4.8 %	133 000,00 €	Fixe
CE	39 304,59 €	7,58	Taux fixe à 4.34 %	80 000,00 €	Fixe
CE	67 826,69 €	8,32	Taux fixe à 4.59 %	100 000,00 €	Fixe
CE	77 654,83 €	8,50	Taux fixe à 4.59 %	129 505,83 €	Fixe
CE	159 673,21 €	1,65	Taux fixe à 3.36 %	1 000 000,00 €	Fixe
CREDIT AGRICOLE	91 442,32 €	5,26	Taux fixe à 4.94 %	243 918,43 €	Fixe
CREDIT AGRICOLE	51 184,25 €	5,09	Taux fixe à 4.41 %	106 925,43 €	Fixe
CREDIT AGRICOLE	114 229,19 €	8,07	Taux fixe à 4.38 %	210 000,00 €	Fixe
CREDIT AGRICOLE	131 904,77 €	3,09	Taux fixe à 5.07 %	300 000,00 €	Fixe
CREDIT AGRICOLE	138 212,04 €	8,71	Taux fixe à 5.4 %	200 000,00 €	Fixe
CREDIT AGRICOLE	49 152,50 €	8,01	Taux fixe à 4.73 %	91 000,00 €	Fixe
CDC	37 021,36 €	6,50	Livret A + 0.8	106 714,31 €	Livret A
CDC	688 750,00 €	14,42	Livret A + 1	950 000,00 €	Livret A
	<b>9 208 569,33 €</b>			<b>13 181 064,00 €</b>	

# La politique des ressources humaines

# Les tendances

## “ CONTEXTE NATIONAL 2019 :

- “ Reprise du redéploiement du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) après la suspension en 2018. Passage Educateurs jeunes enfants et Assistants sociaux éducatifs en catégorie A
- “ Maintien du gel du point d'indice
- “ Revalorisation du montant du SMIC (+1,5% au 01.01.2019)
- “ Amélioration des conditions d'indemnisation des frais de mission et indemnités kilométriques (revalorisation de 17%)
- “ Exonération des cotisations salariales sur les heures supplémentaires et défiscalisation (Application au 1er janvier 2019)
- “ Mise en œuvre du prélèvement à la source au 1er janvier 2019
- “ Réforme des rythmes scolaires et retour à la semaine à 4 jours sur une année pleine

# Les tendances

- PROJETS DE L'EPCI POUR 2019 :
  - “ Poursuite des harmonisations et convergences des règlements et procédures en matière d'organisation du temps de travail entre la Cali, la Ville de Libourne, le CCAS et le CIAS
  - “ Concertation sur la durée du temps de travail, en vue de la mise en œuvre du temps légal (1607 heures)
  - “ Structuration du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)
  - “ Préparation des modalités de transferts des agents dans le cadre de la prise de compétence eau/assainissement au 1er janvier 2020 (délibération en décembre 2019)
  - “ Préparation des modalités de transfert des agents de la piscine (Ville de Libourne) et des recrutements dans le cadre de l'ouverture, au 1er trimestre 2020, du nouveau centre aquatique

# Les principales évolutions attendues en 2019 sur le budget principal

”	Montant du réalisé 2018	=	13 738 756 €
”	Base de référence :		
”	GVT échelon	=	+ 53 255 €
”	GVT Grade + reclassement statutaire	=	+ 50 000 €
”	PPCR	=	+ 49 000 €
”	Augmentation SMIC	=	+ 9 800 €
”	Impact année 2019 des recrutements 2018	=	+ 157 482 €
”	Recrutements validés et remplacements	=	+ 272 190 €
”	Transfert sur budget annexe Centre aquatique	=	- 47 000 €
”	Optimisation non remplacement de postes	=	- 77 950 €
”	Proposition de postes 2019	=	+ 392 150 €
”	Modification de contrats	=	+ 50 000 €
”	Estimation Réforme Rythme scolaire	=	+ 155 000 €
”	<b>Projection Budget 2019</b>	=	<b>14 802 683€</b>
	<b>Soit une augmentation de + 1 063 927 €</b>		

# Politique en matière de remplacements

- “ Congés maladie, congés maternité :
  - “ Remplacement des postes relevant de missions soumises à quotas d'encadrement (agents de crèche, agents d'animation)
  - “ Réorganisation en interne privilégiée en première intention dans les autres cas, en fonction de la durée de l'absence
  - “ Maintien de l'application de la journée de carence en 2019
  
- “ Mobilité externe, départs en retraite :
  - “ Examen des demandes de reclassement
  - “ Recherche de solutions de réorganisations internes (optimisation des moyens)
  - “ Prise en compte des évolutions connues ou prévisibles (mutualisations, transferts, financements, etc.) pour déterminer la nature du recrutement (emploi titulaire ou contractuel)
  - “ Nombre de départs à la retraite en 2019 : 4 (1 assistante RH carrière cat. C, 1 auxiliaire de puériculture cat. C, 1 assistante finances, 1 collaborateur de cabinet)

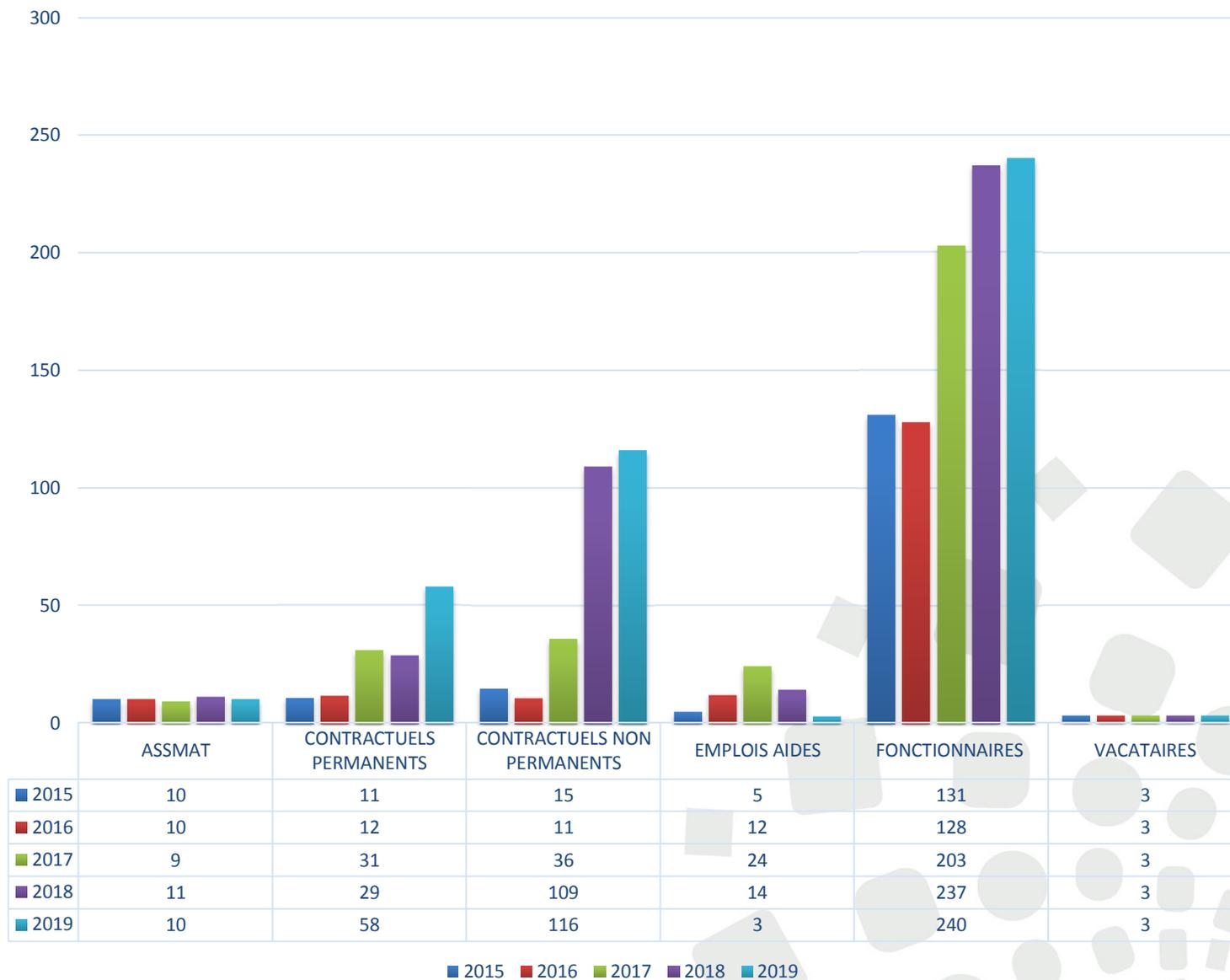
# Politique en matière d'avancement

- “ Avancements d'échelon à la durée unique
- “ Avancements de grade, promotions internes :

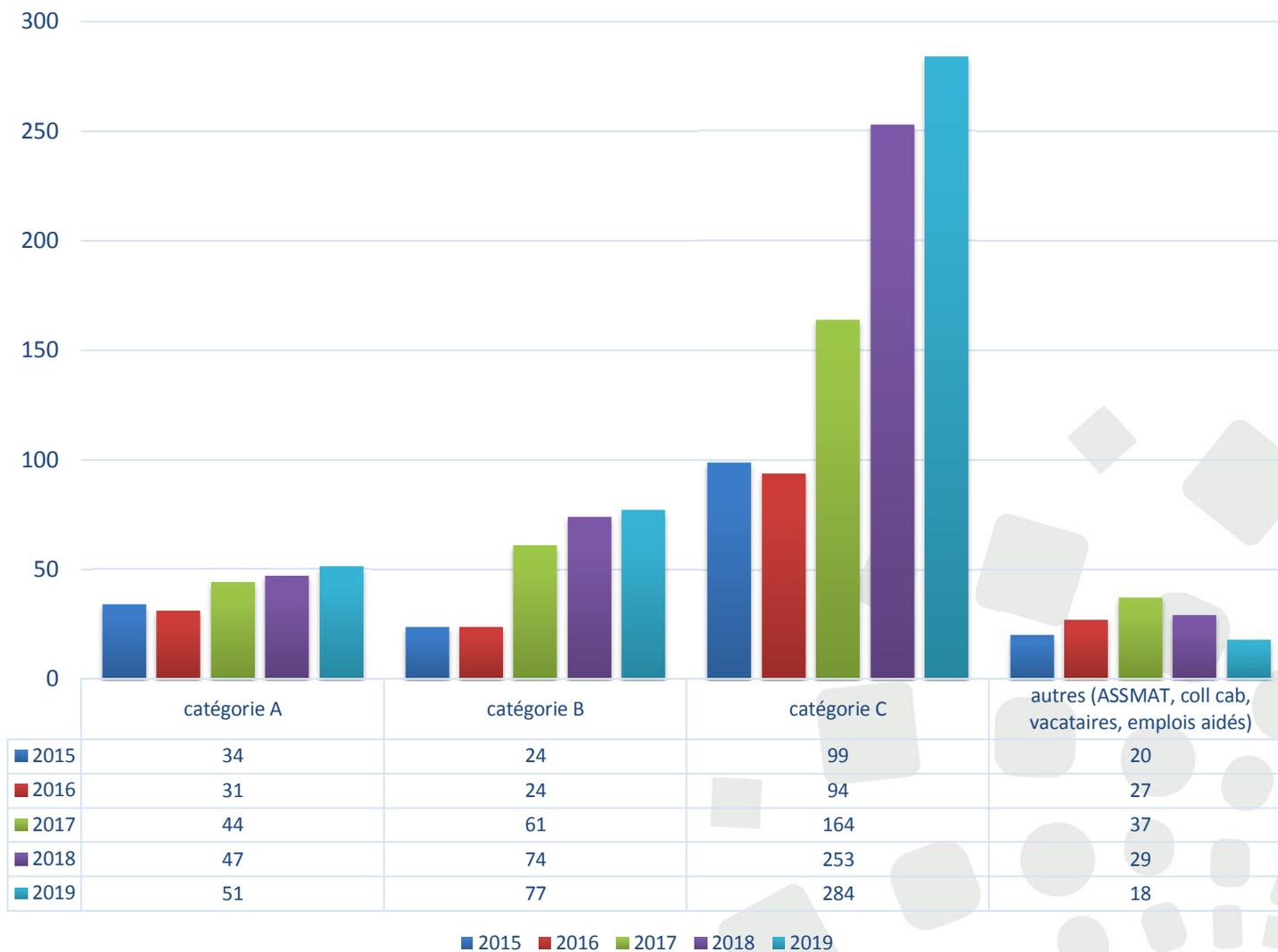
Evolutions de carrière proposées lorsque tout ou partie des critères suivants sont satisfaits :

- “ avoir un poste dont les missions et le niveau d'engagement correspondent au grade envisagé
- “ obtenir l'avis favorable de l'encadrement hiérarchique : DGA, DRH, DGS
- “ avoir passé et obtenu un concours ou un examen correspondant au grade envisagé
- “ dans le cadre d'une nomination, suite à inscription sur liste d'aptitude, envisager une évolution des missions effectuées sur le poste voire une évolution vers un poste de niveau supérieur

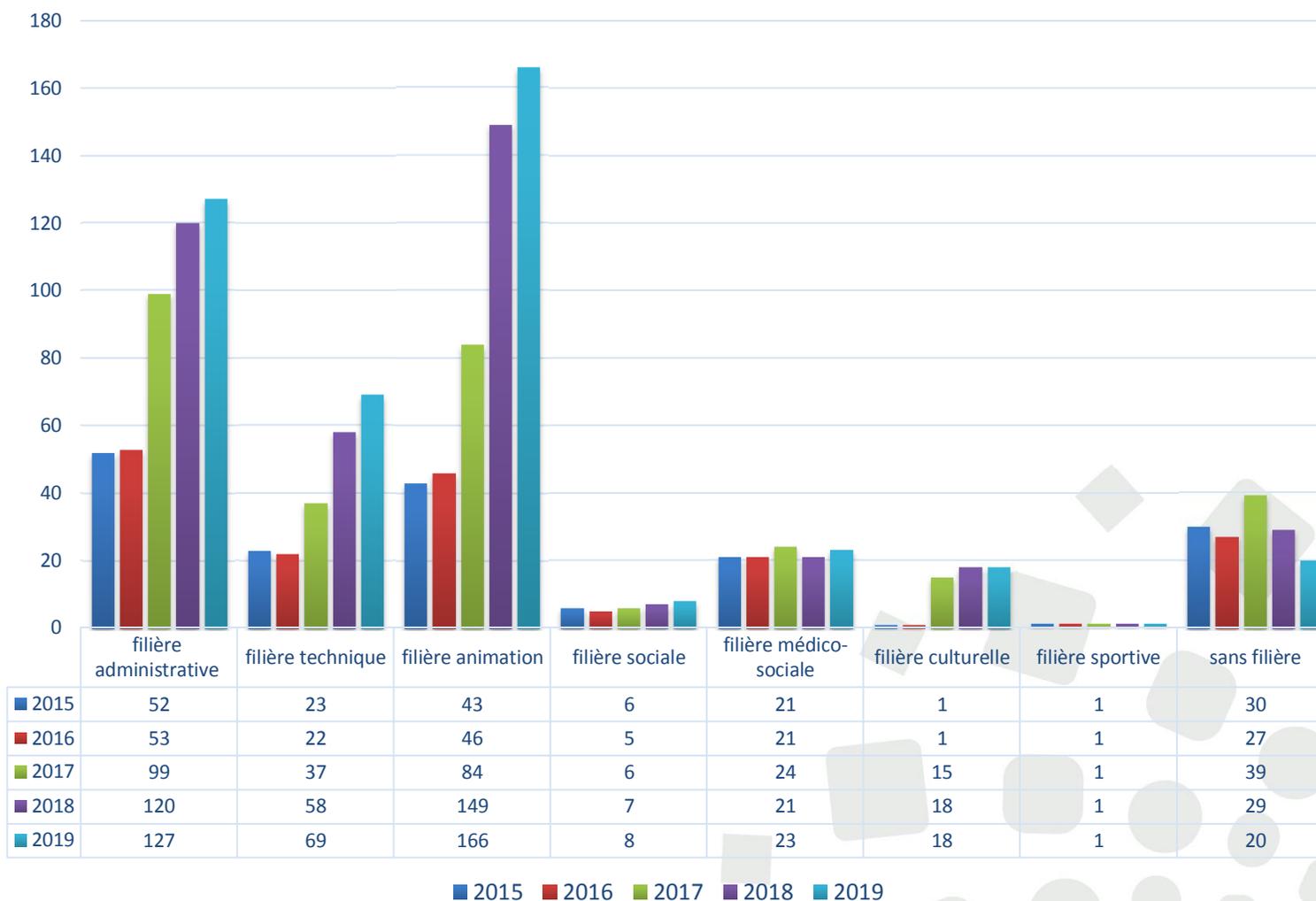
## EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR STATUT - AGENTS PRESENTS AU 1ER JANVIER 2019 - CALI



## EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE - AGENTS PRESENTS AU 1ER JANVIER 2019 - CALI



## EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR FILIERE - AGENTS PRESENTS AU 1ER JANVIER 2019 - CALI



Sans filière : emplois aidés (CUI, CEA), assistantes maternelles, collaborateur de cabinet, vacataires (médecins de crèche)

# Le temps de travail

- “ Conformément au décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'Aménagement et à la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique d'Etat, la durée de travail effectif est fixée à 35 heures hebdomadaires.
  
- “ Cette valeur s'entend sans préjudice des sujétions liées à la nature de certaines missions, à la définition des cycles de travail qui en résultent, et des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.
  
- “ Un règlement commun en matière d'organisation du temps de travail applicable aux agents issus des 3 EPCI fusionnés a été adopté lors du Comité technique du 2/11/2017.  
Effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il a connu une première modification au 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec la suppression d'un jour de congés, la « journée d'appropriation du territoire communautaire ». Il sera encore réformé pour permettre le respect du temps légal fixé à 1607 heures de travail annuel.

Cette application du temps légal passera par un dialogue social visant à en fixer la temporalité et les modalités.

# Le temps de travail

- “ L’organisation du travail des agents communautaires s’inscrit dans le respect des garanties minimales prévues par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 susvisé, prévoyant notamment que :
  - “ la durée hebdomadaire de travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48h au cours d’une même semaine, ni 44h en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives,
  - “ le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35h consécutives,
  - “ la durée quotidienne de travail ne peut excéder 10h,
  - “ les agents bénéficient d’un repos minimum quotidien de 11h,
  - “ l’amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12h.
- “ Des dérogations ponctuelles sont néanmoins consenties dans certains cas:
  - “ amplitude horaire de la journée de travail des personnels d’entretien (interventions très tôt le matin puis en soirée),
  - “ de façon saisonnière dans le secteur de l’animation à l’occasion des séjours, camps, veillées, réunions bilans, etc...

# Le temps de travail

- “ Cycles de travail hebdomadaires autorisés :
  - “ 35 heures
  - “ 37h (structures Petite Enfance) compensées par 12 jours de RTT/ an
  - “ 38h45 (structures Petite Enfance) compensées par 21 jours de RTT/an
  - “ 39H compensées par 23 jours de RTT/ an
  - “ Cadres au forfait (équipe de direction) : 202 jours travaillés/an
  
- “ Pas de monétisation possible des jours épargnés sur les C.E.T,
  
- “ Priorité à la récupération des heures supplémentaires plutôt qu'à leur indemnisation.

# Budget principal

	2017 (effectif au 1er janvier)	2018 (effectif au 1er janvier)	Evolution <b>2017- 2018</b> (avec impact de la fusion- mutualisation)	Projet 2019
Effectifs				
Budgétaires	303	400	+ 32 %	Voir diapositives précédentes sur les évolutions envisagées
Pourvus Agents titulaires	203	237	+ 17 %	
Pourvus agents contractuels	100	163	+ 63 %	
Dont temps non complet	24	47	+ 96 %	
Dont catégorie A	44	47	+ 7 %	
Dont catégorie B	61	74	+ 21 %	
Dont catégorie C	164	253	+ 54 %	
Masse salariale	12 611 357,00 €	13 738 756,00 €	+ 9 %	14 802 683 €
Recettes atténuantes*	770 691,12 €	311 771,79 €	- 60 %	350 000 €
Remboursements maladie/AT	63 437,09 €	41 437,81 €	- 35 %	20 000 €
Remboursement détachements	23 522,70 €	11 169,32 €	- 52 %	5 000 €
Mise à disposition de personnel	449 675,18 €	212 246,90 €	- 53 %	325 000 €
Remboursement CAE/CUI	234 056,23 €	46 917,76 €	- 80 %	0 €
Dépenses corrigées des recettes	11 840 665,88 €	13 426 984,21 €	+ 13 %	14 452 683 €
Avantages en nature Logements de fonction véhicule	1	0 5		0 5

# Avantages en nature

## LOGEMENT DE FONCTION

Emplois éligibles en vertu de la loi 90-1067 du 28.11.1990 modifiée (article 21)	Motif	Octroi effectif du bénéfice de l'avantage en nature ?
D.G.S.	Nécessité absolue de service	NON
D.G.A.S.		
Collaborateur de cabinet		

## VEHICULE DE FONCTION

Emplois éligibles en vertu de la loi 90-1067 du 28.11.1990 modifiée (article 21)	Motif	Octroi effectif du bénéfice de l'avantage en nature ?
D.G.S.	Nécessité absolue de service	OUI
D.G.S.T.		OUI (1)
D.G.A.S.		OUI (1)
D.G.A.		OUI (1)
Collaborateur de cabinet		OUI (1)

# **Les priorités budgétaires 2019 et du mandat**

# Les projets structurants

- “ **Le centre aquatique :**
  - ✓ Un projet fondateur de La Cali avec une livraison prévue en début de l'année 2020 : **un investissement global (2016-2021) de 35,45 M€** et **6,1 M€** de subventions
  
- “ **Le déploiement du plan Haut Méga sur le territoire de La Cali :**
  - ✓ Une participation de La Cali à hauteur de **1,8 M€** sur 18 ans (1ère contribution d'un montant de 100 k€ à partir de 2019)
  
- “ **Construction de l'ALSH de Bazon :**
  - ✓ Un coût global de **3,9 M€** (2018-2020)
  
- “ **L'acquisition du siège de l'Agglomération:**
  - ✓ Un coût global de **3,7 M€**

# Les projets en lien avec les politiques communautaires d'attractivité

## Poursuivre le développement sur le plan économique :

- “ Projet de création d'un atelier artisanal sur la zone d'activités de Coutras (0,7 M” )
- “ Aménagement de la ZAE des Dagueys (1 M” )
- “ Politique de réserves foncières pour des projets de zones d'activités (1,5 M” )
- “ Mesures compensatoires liées à l'aménagement des zones d'activités (0,65 M” )
- “ Maintien des aides aux entreprises (100 k” /an), dont la participation au projet de l'aérodrome des Artigues de Lussac (1,2 M” 2019-2020)

## En habitat :

- “ Poursuite des aides à l'amélioration de l'habitat privé (270 k” )
- “ Aide à la production de logements locatifs sociaux en soutenant les communes carencées : (150 k” en 2019, puis 450 k” dès 2020)

# Les projets en lien avec les politiques communautaires d'attractivité

## Politique de la ville :

- “ Projet de création d'une maison pour l'emploi, l'insertion et la création d'activités à Coutras (5,9 M” pour 2019-2022)

## Politique d'accueil des gens du voyage :

- “ Projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Vayres (1,1 M” pour 2019-2021)
- “ Aménagement d'une aire de grand passage sur le territoire (120 k”)

## Petite enfance, enfance et jeunesse, culture :

- “ Travaux de réhabilitation et d'accessibilité des structures petite enfance-enfance-jeunesse (2,12 M” pour 2019-2021)

## Politique touristique:

- “ Création de boucles cyclistes connectées à la vélo route (165 k”)

## Aménagement du territoire :

- “ Contribution pour la rénovation de la ligne Libourne-Bergerac-Sarlat (500 k” pour 2019-2021)
- “ Participation aux travaux d'aménagement du Pôle d'échange Multimodal de la Gare de Libourne (600 k” pour 2019-2021)

# Les autres investissements

**Enveloppe à destination des communes pour un fonds de concours d'investissement (inscrite dans le Pacte Financier) :**

“ 480 k” en 2019, dont le 2<sup>ème</sup> versement pour le projet BOMA à Saint-Denis-de-Pile (250 k” )

**Opérations de renouvellement (bâtiments, équipements, informatique, mobilier, communication) pour une enveloppe de 938 kÖ**

# Le projet de Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), hors Centre Aquatique

En K€	2018	2019	2020	2021	TOTAL 2018-2021
<b>FIBRE A L'HABITANT</b>	0	155	100	100	<b>355</b>
<b>ECONOMIE</b> <i>- Réserves foncières</i>	1 928 1 424	4 175 1 500	2 074	475	<b>8 652</b>
<b>SIEGE AGGLOMERATION</b>	71	3 735	0	0	<b>3 806</b>
<b>PETITE ENFANCE Æ ENFANCE JEUNESSE</b> <i>- ALSH + Ecole de musique Izon</i>	1 670 757	3 091 2 806	572 258	70	<b>5 403</b>
<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b> <i>- Maison pour l'emploi Coutras</i>	0	353 242	1 533 1 533	3 653 3 653	<b>5 539</b>
<b>URBANISME</b>	73	238	200	200	<b>711</b>
<b>HABITAT</b> <i>- Aides aux propriétaires occupants</i>	490	471 270	1 000 550	1 160 710	<b>3 121</b>
<b>TRAVAUX REHABILITATION</b> <i>- Crèche Coutras - ALSH maternel Libourne - Multi accueil Peidenis</i>	428	1 159 536 540	909 859	50	<b>2 546</b>
<b>ACCUEIL GENS DU VOYAGE</b> <i>- AAGV Vayres - Aire de Grand passage</i>	16	384 120 120	983 953	80 50	<b>1 463</b>

# Le projet de Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), hors Centre Aquatique suite

	2018	2019	2020	2021	TOTAL 2018- 2021
<b>TOURISME</b>	0	277	0	0	<b>277</b>
- Vélos route		165			
- Ponton Vayres		100			
<b>ENVIRONNEMENT</b>	0	30	343	0	<b>373</b>
- Observatoire de l'Abeille					
<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	22	302	551	297	<b>1 172</b>
- Ligne Libourne Bergerac Sarlat		170	165	165	
- Pôle d'Échange Multimodal		127	381	127	
<b>FOND DE CONCOURS PACTE FINANCIER</b>	330	601	135	135	<b>1 201</b>
- Fond de concours Bômale St Denis Pile	250	250			
<b>AUTRES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT</b>	462	1 037	445	365	<b>2 309</b>
- Archives		30			
- Communication (site internet, vidéo)	9,8	68	20	20	
- Mobilier	16,5	36	25	20	
- Flotte automobile	76	85	20	20	
- Informatique/téléphonie (virtualisation)	140	293	55	55	
- Travaux divers bâtiments	88	294	220	115	
- Equipements divers	35,2	156	60	41	
- Travaux en régie	23	30	30	30	
- Annonce et insertion marchés travaux	3,3	15	15	15	
<b>TOTAL PPI 2019</b>		<b>16</b>			

# Le financement de l'investissement

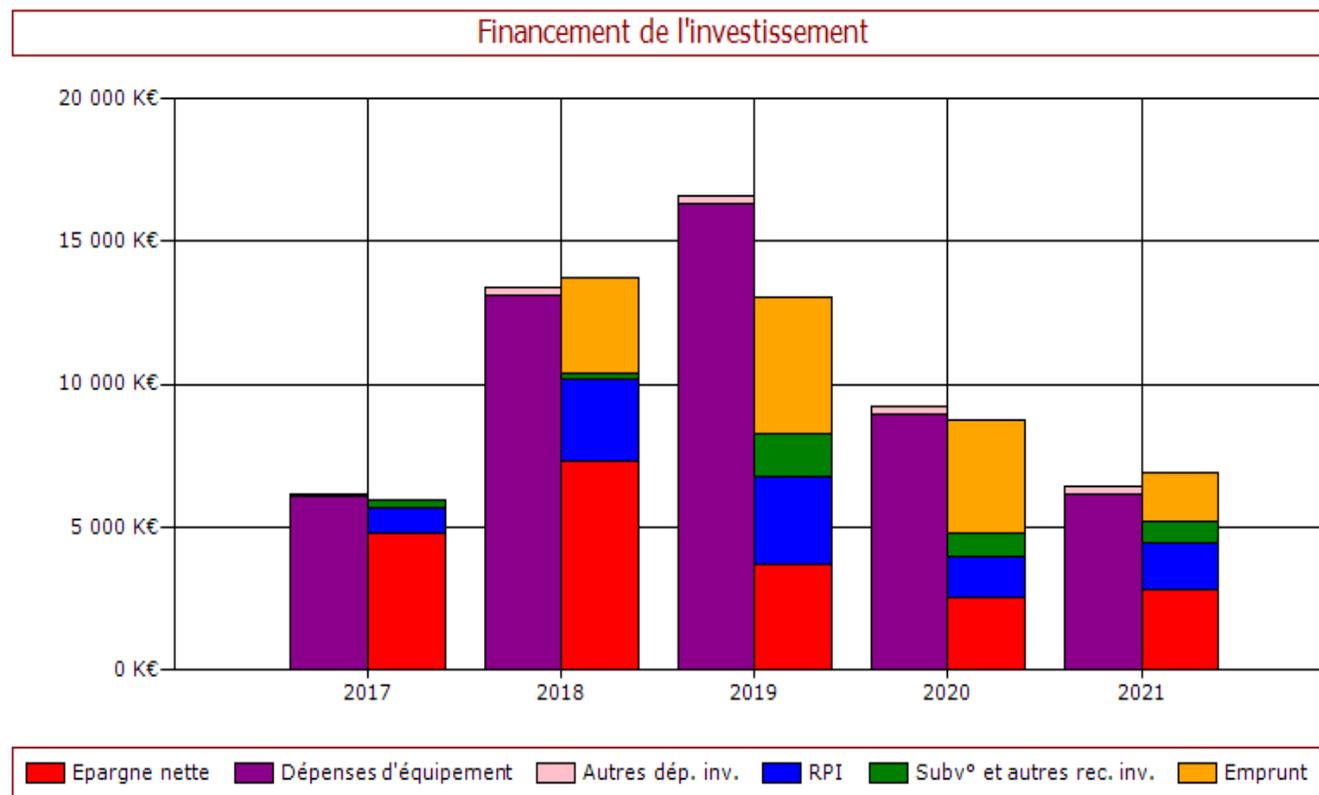
KÖ	2018	2019	2020	2021
<b>Dép. d'inv. hs annuité en capital</b>	<b>13 388</b>	<b>16 570</b>	<b>9 188</b>	<b>6 431</b>
Dép. d'inv. hs dette	13 388	16 570	9 188	6 431
Dépenses d'équipement	13 146	16 300	8 918	6 161
Dépenses directes d'équipement	4 140	12 117	5 896	4 430
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	9 006	4 183	3 022	1 731
Dépenses financières d'inv.	242	270	270	270
<b>Financement des investissements</b>	<b>13 705</b>	<b>13 052</b>	<b>8 742</b>	<b>6 893</b>
Epargne nette	7 332	3 654	2 505	2 765
Ressources propres d'inv. (RPI)	2 875	3 100	1 478	1 660
FCTVA	0	1 600	800	656
Produits des cessions	0	1 500	678	1 004
Subventions	197	1 486	789	789
<b>Emprunt</b>	<b>3 300</b>	<b>4 812</b>	<b>3 970</b>	<b>1 678</b>
Variation de l'excédent global	317	-3 518	-446	462

KÖ	2018	2019	2020	2021
<b>Excédent global de clôture (EGC)</b>	<b>7 164</b>	<b>3 646</b>	<b>3 200</b>	<b>3 662</b>

Pour financer ces investissements, recours à l'emprunt  
d'équilibre pour :

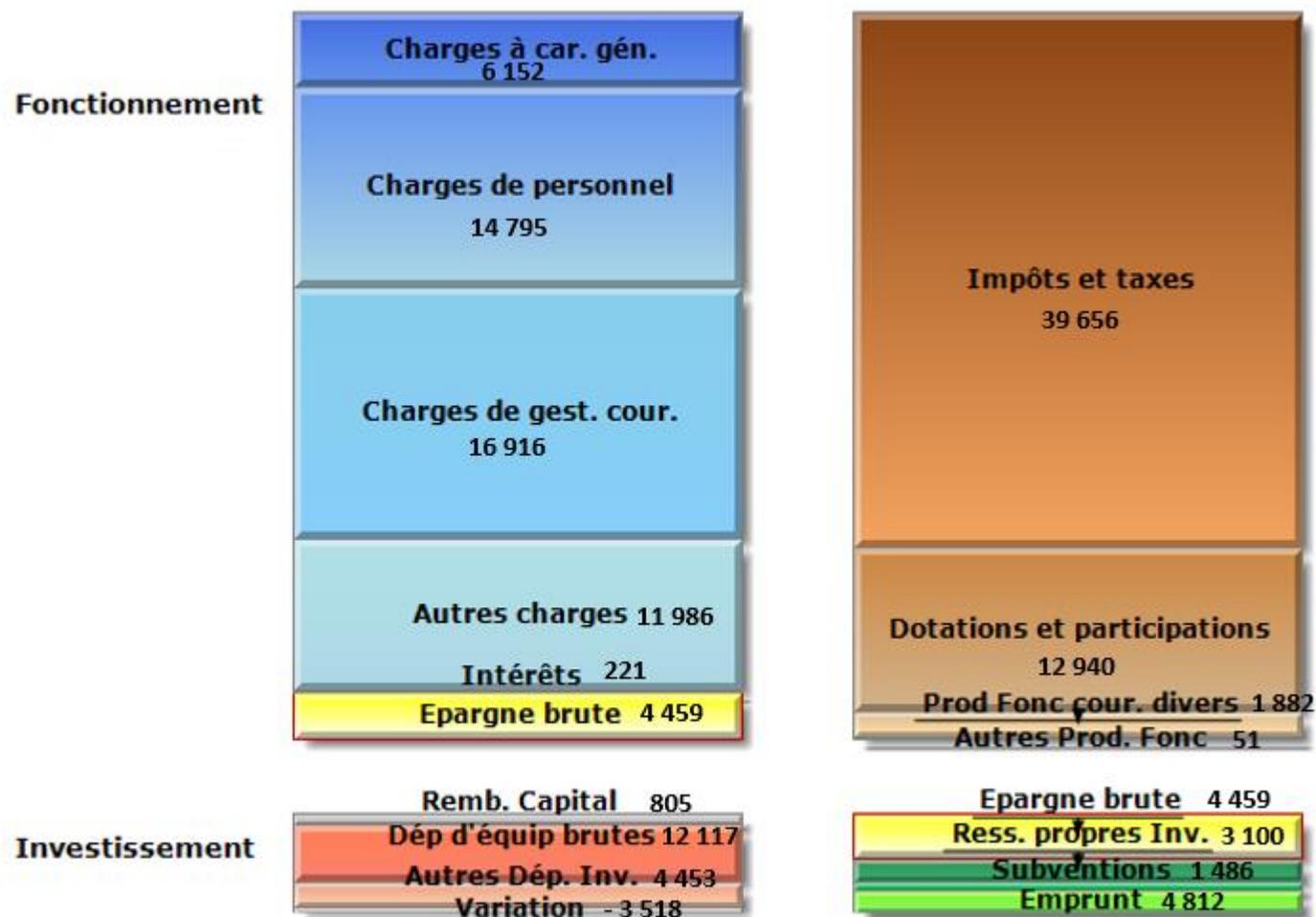
- “ 4,81 M” en 2019
- “ 3,97 M” en 2020
- “ 1,68 M” en 2021

# Le financement de l'investissement



**Un maximum des investissements sur la période 2018-2019 tout en maintenant une épargne nette supérieure à 2,5 M€ jusqu'en 2021**

# Le Schéma d'Équilibre général du projet de Budget 2019



# Les projets de budgets annexes

# Les budgets annexes des Zones d'activités en 2019

## “ ZAE frappe :

Le projet de budget 2019 s'élève à 1,041 M€ en fonctionnement et à 1,043 M€ en investissement :

- “ Extension de la phase 2 de la zone pour 1,04 M€
- “ Emprunt d'équilibre pour près d'1 M€

## “ ZAE Eygreteau :

Le projet de budget 2019 s'élève 25 k€ en fonctionnement et à 270 k€ en investissement :

- “ 3 promesses de vente, non inscrites au budget (hypothèse prudentielle).
- “ Subvention d'équilibre du Budget principal d'un montant de 25 k€ en fonctionnement et de 270 k€ en investissement pour le remboursement de l'emprunt.

# Le budget annexe de la pépinière d'entreprises à Izon en 2019

Le budget prévisionnel 2019 s'élève à 176 000 € en fonctionnement et à 72 500 € en investissement :

Le financement des dépenses de fonctionnement de la Pépinière provient à 37 % des loyers et des prestations de services facturées aux entreprises résidentes pour 65 k€ et à 57 % par une subvention d'équilibre du Budget principal d'un montant de 100 k€.

# Le budget annexe transport en 2019

## “ 6 MÖde dépenses de fonctionnement :

- ✓ Dont la fin des services actuels de transport scolaire (868 k”), de transport urbain et interurbain (2,19 M”) de janvier à août 2019
- ✓ Les nouveaux services du Schéma Directeur des transports : transport scolaire (700 k”), transport urbain et interurbain (1,51 M”), de septembre à décembre 2019, et les opérations de communication (100 k”)
- ✓ La stabilité du budget du personnel (231 k”)

## Des dépenses financées par :

- ✓ Le versement transport (3 M”)
- ✓ La compensation de la Région (1,780 M”)
- ✓ Une subvention de déquilibre du budget principal (900 k”)
- ✓ La participation des usagers pour le transport scolaire (355 k”)

# Le budget annexe transport en 2019

## “ 1,5 M€ de dépenses d'investissement intégrant :

- ✓ le schéma directeur de l'accessibilité des points d'arrêt inscrit en APCP (696 k€ en 2019)
- ✓ le déploiement et l'harmonisation des poteaux d'arrêt sur l'ensemble du réseau inscrits en APCP (450 k€ en 2019)
- ✓ Dans le cadre du nouveau Schéma Directeur : l'acquisition de cellules de comptage et de vidéo-surveillance (145 k€) et l'habillage des véhicules de transport (150 k€)

Des dépenses financées par un emprunt prévisionnel de 700 k€ et 800 k€ (FCTVA, amortissement et résultat n-1)

# Le budget annexe Centre Aquatique en 2019

- “ **436 k€ de dépenses de fonctionnement**
  - “ dont les dépenses de personnel pour 180 k€
  - “ dont les charges de fonctionnement courant pour 140 k€

Des dépenses financées par une subvention de **d**équilibre du budget principal (434 k€ )

- “ **23,73 M€ de dépenses d'Investissement :**
  - ✓ dont les dépenses de **d**équipement pour 381 k€
  - ✓ dont les travaux de **d**ménagement gérés en APCP pour 23 M€

# Le budget annexe Centre Aquatique

En M€	2016-2018	2019	2020	2021	TOTAL 2016-2021
Dépenses	7,43	23,73	4,26	0,03	35,45
Subventions	0,58	3,44	2,045	0,035	6,1
FCTVA		4,14	0,65	0,06	4,85
Emprunt		13	2	0	15
Autofinancement (Budget principal CALI)	8	0,75	0,75	0	9,50

SUBVENTIONS	
CNDS	800 000 €
ETAT - TEPCV	1 500 000 €
ETAT - DSIL 2018	900 000 €
ADEME	174 660 €
FNADT (en cours de traitement)	900 000 €
CONSEIL REGIONAL	1 000 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	824 000 €
	6 098 660 €